

Bulletin n° 2021-50

## **RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS**

**Avis important à l'intention des élus et des directeurs municipaux**

### **FOIRE AUX QUESTIONS – ORDRES DE SANTÉ PUBLIQUE CONCERNANT LA COVID-19**

Le 10 septembre 2021, le ministère des Relations avec les municipalités a transmis aux directeurs municipaux le Bulletin n° 2021-46, lequel faisait un tour d'horizon des ordres de santé publique qui sont entrés en vigueur le 3 septembre 2021 et présentait les répercussions que ces ordres pourraient avoir sur les activités des municipalités.

En complément du Bulletin, la Foire aux questions ci-jointe répond aux questions opérationnelles et administratives posées par les municipalités concernant les ordres de santé publique et les exigences relatives à la preuve de vaccination en vigueur.

Si vous avez d'autres questions, veuillez contacter un agent des services municipaux au [mrmaas@gov.mb.ca](mailto:mrmaas@gov.mb.ca) ou au 204 945-2572.

*Ce bulletin est fourni à titre informatif seulement. Vous pouvez consulter l'ordre de santé publique sur lequel s'appuie ce bulletin à l'adresse : [https://manitoba.ca/asset\\_library/en/proactive/20212022/orders-soe-09022021.pdf](https://manitoba.ca/asset_library/en/proactive/20212022/orders-soe-09022021.pdf).*

Ministère des Relations avec les municipalités  
800, avenue Portage, bureau 500, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4